

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 74 (1979)
Heft: 3-fr

Artikel: Soutien à l'initiative privée : l'écu d'or 1979 pour Saint-Ursanne
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174819>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lsp. La campagne pour l'Ecu d'or 1979 a commencé à fin août dans tout le pays, avec Saint-Ursanne pour «thème national». Il s'agit de créer dans la petite cité jurassienne des conditions favorables à l'assainissement d'une substance architecturale de valeur exceptionnelle, et de contribuer ainsi à la sauvegarde durable du site. Le reste du produit de la vente ira une fois de plus à la Ligue suisse du patrimoine national (LSP) et à la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) pour leur activité générale dans l'ensemble du pays.

Lors d'une *conférence de presse*, les représentants des deux ligues, de la Commune de Saint-Ursanne et de l'Etat du Jura ont donné sur place des renseignements sur la campagne de cette année.

Ainsi que l'a annoncé le président de la commission de l'Ecu d'or, le *ministre Gérard Bauer (Neuchâtel)*, une somme de 250 000 francs sera prélevée sur le produit de la vente

en faveur de la petite cité médiévale. Elle servira de base financière à la *Fondation «Pro Saint-Ursanne»*, créée le 30 mai par la LSP et la LSPN en collaboration avec la Commune et le Canton. Elle a pour but de soutenir par des subsides les efforts de la population autochtone, afin de sauvegarder intégralement la petite ville historique des bords du Doubs, d'en entretenir les édifices et de les adapter aux besoins de la vie moderne. Le choix de ce thème national pour la vente 1979 doit être aussi un témoignage d'amitié confédérale envers le jeune Canton du Jura.

Mme Rose-Claire Schüle (Crans-sur-Sierre), présidente de la LSP, rappela les origines de la ligue, fondée au début de notre siècle en réaction contre une croyance euphorique au «Progrès». Si les efforts, à l'époque, visaient surtout la protection des monuments historiques, on tend de plus en plus aujourd'hui vers une conception très large de tout ce qui fait la qualité de la vie.

Jours de vente de l'Ecu d'or

29 août–1^{er} septembre: AG, AR, AI, GL, GR, NW, OW, SH

5–8 septembre: SO

12–15 septembre: BE, BL, BS, JU, SG, ZH

19–22 septembre: LU, SZ, TG, UR, ZG

26–29 septembre: FR, GE, NE, VD, VS

10–13 octobre: TI

Si, contre toute attente, vous ne rencontrez pas de vendeurs dans votre commune, vous pouvez commander directement vos écus d'or (boîtes de 25 pièces) à l'adresse suivante: *Talerverkauf für Heimat- und Naturschutz, Postfach, 8042 Zürich, tél. 01/60 10 10.*

Aussi l'activité de la LSP concerne-t-elle aussi bien la préservation du cadre de vie existant que l'aménagement judicieux de ce qui est nouveau. C'est dans cet esprit que des pourparlers sont en cours pour fonder dans le nouveau Canton du Jura une *section de la Ligue du patrimoine national*.

Le *ministre Roger Jardin (Delémont)*, chef du Département de l'éducation et des affaires sociales, a parlé de la Constitution toute neuve de son Canton, dont les articles 42 et 45 forment une base solide pour la protection du patrimoine, de la nature et du paysage. A partir de cette loi fondamentale, le gouvernement créera peu à peu, avec la collaboration des milieux intéressés, la structure juridique et administrative nécessaire.

Si la «perle du Jura» a gardé jusqu'à nos jours son précieux cachet, a relevé son maire *M. Charles Moritz*, on le doit en premier lieu à la population locale, qui a toujours été consciente de la valeur historique de son patrimoine architectural, et décidée à en assumer la responsabilité pour l'avenir. Mais elle ne peut plus supporter seule les charges financières que cela représente. La



Fondation Pro Saint-Ursanne doit lui apporter son aide.

Aperçu historique

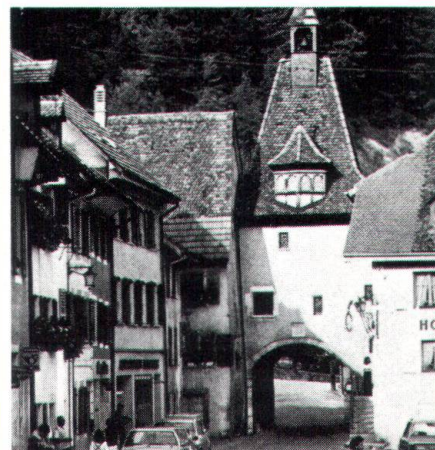
Saint-Ursanne a pour origine le sanctuaire fondé au VII^e siècle par saint *Ursicinus*. Il fonda là une communauté monacale qu'il allait d'ailleurs quitter peu après. Ses compagnons érigèrent au bord du Doubs une abbaye bénédictine, transformée au début du XII^e siècle en un chapitre de chanoines. L'évêché de Bâle fit en 1139 l'acquisition de la localité qui s'était développée autour de l'établissement conventuel, et en 1210 celle du chapitre lui-même. Celui-ci, resté à l'écart des troubles de la Réforme, mena une existence discrète jusqu'à la Révolution française, qui chassa les chanoines et, en 1803, transforma leur collégiale en église paroissiale.

La *collégiale* est aujourd'hui encore le centre de Saint-Ursanne. Avec son chœur roman et sa nef gothique à deux bas-côtés, elle est un des plus beaux édifices du pays et bénéficie à ce titre de la protection fédérale. Les bâtiments profanes se sont groupés autour d'elle. Au XII^e siècle, le bourg était entouré de fortifications en demi-cercle; elles ont aujourd'hui disparu, mais leur empreinte est encore manifeste dans la configuration des rues et la position des maisons. Après l'incendie de 1403, l'ancien centre fut prolongé

vers l'est, et ainsi apparut un vif contraste entre la structure régulière du *nouveau quartier* et l'aspect concentrique de la *vieille ville*. Au XVI^e et au XVII^e siècle, les anciennes entrées furent remplacées par de nouvelles portes de ville, et le pont sur le Doubs, de forme archaïque et orné de la statue de saint Népomucène, fut construit en 1728. Ce n'est qu'en notre siècle que la construction a débordé – encore que dans une modeste mesure – du cadre historique.

Saint-Ursanne aujourd'hui

La situation écartée de Saint-Ursanne a fortement freiné son développement économique durant les dernières décennies. La chose se reflète dans la structure démographique: la majeure partie des quelque 1000 habitants sont âgés, et la localité ne compte plus que cinq agriculteurs en activité. Il y a cependant 350 personnes environ occupées dans de petites entreprises industrielles, dont un bon nombre sont des frontaliers français. On trouve en outre dans la vieille ville une *vive activité et quelques commerces*. En revanche, la zone centrale souffre précisément du vieillissement, car les habitants les plus jeunes vivent dans les nouvelles bâtisses de la périphérie. Cette évolution ne peut être stoppée que si les anciennes demeures sont rénovées et adaptées



Grand-Rue et porte St-Pierre (photo Bild & News).

à notre temps. Mais la *question financière*, dans la plupart des cas, constitue un obstacle que la population intéressée ne peut surmonter par ses propres moyens.

Strictes prescriptions

Saint-Ursanne est un site d'importance nationale. Ce qui implique de la part de la Commune de strictes limitations en matière de construction. La planification locale est achevée; le plan de zones a été ratifié unanimement, en octobre 1978, par l'assemblée de commune. Le règlement de construction protège efficacement l'ensemble de la vieille ville, par un article d'ordre général, et règle aussi la transformation des maisons existantes, ainsi que l'aspect des constructions nouvelles, jusque dans les détails (fenêtres, portes, crépis, coloris, etc.). Les environs immédiats de la zone centrale sont, aujourd'hui déjà, lotis en partie. Mais, dans le cadre de prescriptions sévères (intervention d'experts, obligation de présenter des maquettes, etc.), ils ne pourront être construits qu'avec des maisons ou des ateliers de deux étages au maximum. D'autres prescriptions protègent les deux rives du Doubs contre toute atteinte, définissent les périmètres du site et des plans d'eau à protéger, et contribuent également à préserver l'unité et le cachet historique du lieu.

La porte St-Jean, avec le pont sur le Doubs de 1728 qu'orne la statue de saint Népomucène (photo Bild & News).

